

AUBAY SA

Société Anonyme

13, rue Louis PASTEUR

92513 - BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2012

BCRH & Associés

1, rue de Courcelles
75008 - PARIS

Constantin Associés

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu
185 avenue Charles de Gaulle
92524 - NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

AUBAY SA

Société Anonyme

13, rue Louis Pasteur

92513- BOULOGNE-BILLANCOURT

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

En application de l'article R225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

▪ Contrat de prêt avec la société AUBAY RT**Objet et modalités :**

Votre Conseil d'Administration qui s'est réuni le 9 juin 2009, a autorisé la convention organisant les modalités de remboursement des avances en compte courant consenties par votre société sur sa filiale AUBAY RT, sa filiale italienne, en un contrat de prêt, pour un montant total de 5,5 M€ à rembourser sur une durée de 15 ans, à partir du 1^{er} juillet 2009 en 60 échéances trimestrielles et rémunéré au taux d'intérêt annuel de Euribor 3M + 0,5 %.

Au titre de l'exercice 2012, votre société a enregistré un produit financier de 87 K€ correspondant à la rémunération de ce prêt, qui s'élève à 4 422 K€ au 31/12/2012.

Personnes concernées :

Monsieur Paolo RICCARDI, Président d'AUBAY RT et membre du Conseil d'Administration d'AUBAY SA.

Monsieur Vincent GAUTHIER, Directeur Général Délégué et Administrateur d'AUBAY SA et membre du Conseil d'Administration d'AUBAY RT.



▪ **Conventions de gestion de trésorerie**

Les conventions de gestion de trésorerie, antérieurement conclues ont produit leurs effets entre votre société et ses filiales, à savoir les sociétés ADEX INGENIERIE, AUBAY ISALIA, AUBAY Luxembourg, AUBAY RT et PROMOTIC. Ces conventions ont pour objectif de mettre en place un système de coordination centralisée des flux de trésorerie au sein du groupe. Les avances de trésorerie entre AUBAY SA et ses filiales sont rémunérées sur une base de 4 % l'an.

L'application de ces conventions a eu les incidences suivantes sur les comptes 2012 d'AUBAY SA :

Situation dans les comptes d'AUBAY SA vis-à-vis de ses filiales :	Avances en compte courant (K€)		Intérêts (k€)	
	Actif	Passif	Charges financières	Produits financiers
ADEX INGENIERIE	-	583	29	-
AUBAY Spain	-	61	7	-
AUBAY Luxembourg	-	271	6	-
AUBAY RT	283	-	-	10
PROMOTIC Belgique	-	50	-	7
TOTAL	283	965	42	17

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

BCRH & Associés



Jean-François PLANTIN

Constantin Associés



Philippe SOUMAH